

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

RECTORAT DE BESANCON

10 rue de la Convention

Service DEC4

25030 BESANCON CEDEX

Tél. : 03 81 65 74 82

Mail. : axelle.mongey@ac-besancon.fr

Nom de famille : DEBIEZ-PIERRE

Nom d'usage :

Prénom(s) : Léna Audrey Pascal

Née le : 06/11/2004 A : BESANCON (025)

INE : 100661426DD

Etablissement : 0250067M LP LES HUISSELETS

MONTBELIARD

Forme de passage : Globale - Jury : JURY\_MMV

Catégorie : SCOLAIRE

MADAME DEBIEZ-PIERRE Léna

Audrey Pascal

2 C CHEMIN DE VAUBOULON

25170 COURCHAPON

Spécialité Métiers de la mode-vêtements

Épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
U1 Culture générale et expression	12.5/20	3.0	37.50		
U2 Anglais-Anglais	14.5/20	3.0	43.50		
Etude mathématique et scientifique	12.50/20	3.0			
U31 Mathématiques	13.5/20	1.0	13.50		
U32 Sciences physiques et chimiques	12.0/20	2.0	24.00		
Conception et développement de produit	12.80/20	10.0			
U41 Construction et définition du produit en CAO (2)	13.5/20	4.0	54.00		
U42 Conception produit par moulage (2)	9.5/20	4.0	38.00		
U43 Traduction esthétique et fonctionnelle d'un produit (2)	18.0/20	2.0	36.00		
U5 Élaboration et validation économique du processus de production (2)	13.5/20	4.0	54.00		
U6 Étude de cas en milieu professionnel (2)	8.0/20	3.0	24.00		
UF2 Engagement étudiant	16.0/20		6.00		

<b>RÉSULTAT : Épreuves</b>	<b>Total : 26.0</b>	<b>330.50</b>	<b>Moyenne : 12.71/20</b>
<b>Épreuves professionnelles</b>	<b>Total : 17.0</b>	<b>206.00</b>	<b>Moyenne : 12.11/20</b>
<b>DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits</b>			

(1) : ECTS - Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés.

(2) : Épreuve professionnelle.

A Besançon, le 28 juin 2024

Pour la Rectrice  
Pour la Secrétaire générale et par délégation  
La directrice des Examens et Concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Sandrine BOQUESTAL